

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 97 (1988)
Heft: 4

Artikel: Cinq hommes, une idée, un mouvement
Autor: Baumann, Bertrand
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682009>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

125° ANNIVERSAIRE

L'histoire méconnue des origines de la Croix-Rouge

Cinq hommes, une idée, un mouvement

125 ans après, que sait-on encore des circonstances de la naissance de la Croix-Rouge, de la personnalité des cinq fondateurs et de la démarche qu'ils suivirent pour imposer une idée? Actio invite ses lecteurs à un petit retour aux sources, entre novembre 1862, date de la publication d'«Un Souvenir de Solferino», et octobre 1863, où se tint à Genève une première conférence rassemblant des représentants de grands Etats de l'époque et qui marqua la naissance de la Croix-Rouge.

Bertrand Baumann

En ce 28 octobre 1863, cinq distingués citoyens de l'honorable ville de Genève sont particulièrement anxieux. Le lendemain doit débuter une conférence internationale, qu'ils ont eux-même décidé de convoquer, avec, certes, l'accord et l'appui des autorités helvétiques. Leur objectif est de faire adopter par les Etats représentés un concordat prévoyant l'institution dans chaque pays signataire de comités de secours aux militaires blessés, composés de volontaires.

Qu'est-ce qui avait conduit ces cinq grands bourgeois de la Genève de cette seconde moitié du XIX^{ème} siècle à convoquer de leur propre chef rien moins que les gouvernements des grandes puissances de l'époque?

L'effet inouï d'un livre qu'on ne trouvait pas en librairie

Tout a commencé quelques mois auparavant, en novembre 1862, par la publication d'un livre qui eu un écho retentissant dans toute l'Europe. Ce livre s'appelait «Un Souvenir de Solferino», et son auteur, est-il besoin de le nommer, Henry Dunant. Un ouvrage qui fut le fruit de trois années de maturation et de travail intense.

C'est tout à fait par hasard que Dunant s'était retrouvé à Solferino, trois ans plus tôt, le 24 juin 1859 plus exactement. Des raisons d'affaires pressantes le poussèrent à braver l'incertitude d'un pays en proie à la guerre. Il cherchait à rencontrer Napoléon III pour tenter d'infléchir une décision de

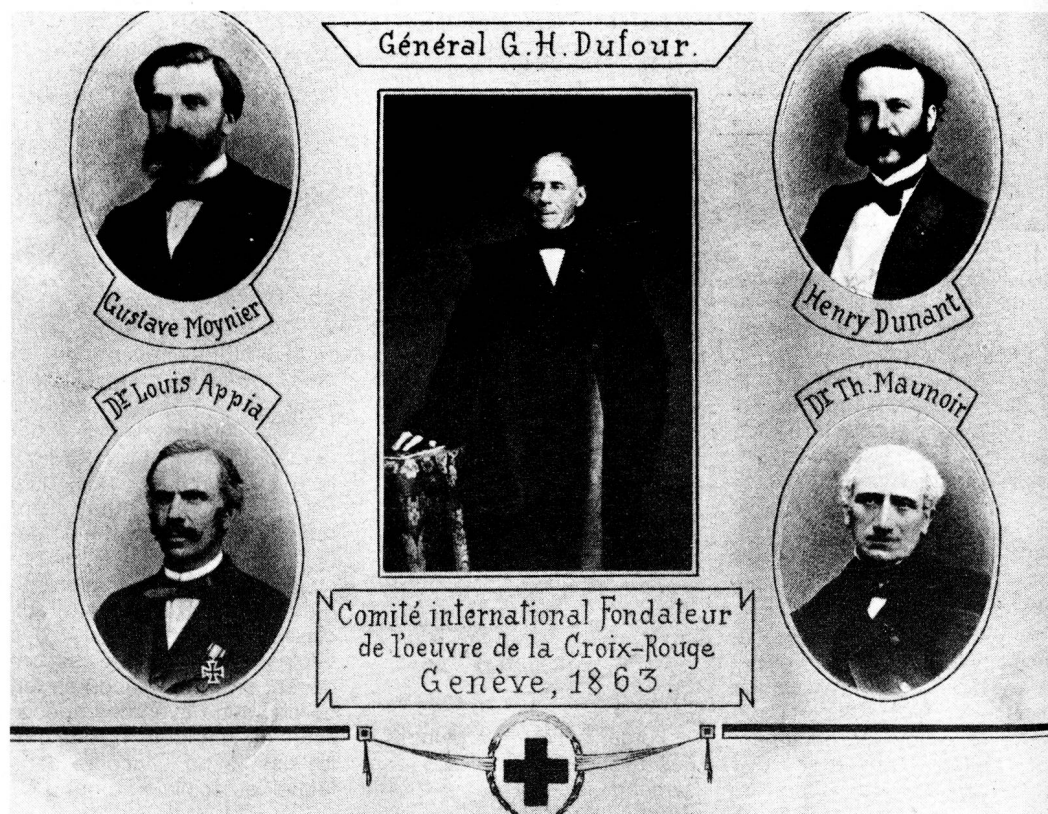
donnés sans soins. L'homme d'affaires se mua en secouriste efficace; il réussit à organiser les secours en un minimum de temps et avec un minimum de moyens.

«Un souvenir de Solferino», fut le témoignage bouleversant de cette expérience et un appel à la conscience de l'époque pour que de telles scènes d'horreur ne se renou-

chez quatre hommes courageux et décidés une irrésistible volonté d'action.

Le stratagème du maître d'œuvre

Lorsque Gustave Moynier, profondément ému par ce qu'il venait de lire, referma «Un souvenir de Solferino», sa première pensée fut de se demander quelle démarche Dunant avait adoptée pour faire triompher son idée. Il fut presque déçu lorsqu'il s'en alla trouver l'auteur du livre, qui habitait du reste à deux pas de chez lui. Dunant n'avait pas vraiment réfléchi à la réalisation de son projet. La déception de Moynier fit rapidement



Les cinq membres du «Comité des Cinq». Photo d'après original.

l'administration française l'empêchant de poursuivre un projet en Algérie. A la tête de ses armées, l'empereur se trouve en Italie du nord, où il est en train de mener campagne contre les Autrichiens. Arrivé sur les lieux de lendemain de la bataille restée tristement célèbre dans les annales de l'histoire pour le nombre de morts qu'elle fit, Dunant fut brutalement confronté à l'horrible spectacle de dizaines de milliers de soldats blessés, aban-

vellent plus. Pour parvenir à ce but, Dunant préconisait la constitution dans chaque pays, de corps de secours composés de volontaires et appelés à seconder les services sanitaires des armées, ainsi que l'adoption par les Etats d'un «principe conventionnel inviolable et sacré» constituant la base de ces sociétés.

L'effet de cet ouvrage n'aurait pas dépassé celui d'un «best seller» comme on dirait aujourd'hui – bien qu'il n'ait été alors pas mis en vente en librairie – s'il n'avait éveillé

place à une satisfaction secrète: il y avait quelque chose à faire.

Cet homme d'action, ce philanthrope impénitent – il préside depuis l'âge de trente ans la très influente «Société genevoise d'utilité publique» – n'en est pas à son coup d'essai en matière d'action sociale.

Enfants abandonnés, alcoolisme, sourds et muets, bains publics: rien n'échappe à son intelligence froide et lucide. Il traque une à une toutes les carences de la vie sociale de la Genève de son temps. Tout pour lui est sujet à améliora-

tion, innovation, création. Le projet de Dunant est pour Moynier un défi de plus et avait trouvé dans cet homme en apparence froid son «maître d'œuvre», qui, comme le dit l'historien Pierre Boissier, «tout en restant fidèle aux plans de l'architecte, va dorénavant commander les travaux».

Un plan, un véritable stratagème peut-on dire avec le recul de l'histoire, avait germé dans l'esprit de Moynier. Il envisage en effet de soumettre les conclusions du livre de Dunant à la réflexion des membres de la Société d'Utilité publique. Il propose cette idée à Dunant, qui l'accepte, enthousiaste. Ce que Moynier ne dit pas, c'est qu'il espère se voir confier par la Société d'Utilité publique un mandat qui lui permette d'aller de l'avant. Il décide de jouer son va-tout lors de la prochaine assemblée de la Société, convoquée pour le 9 février 1863.

Une décision prise du bout des lèvres

Cette séance, qui allait avoir une si grande importance pour l'histoire de l'humanité, s'annonçait comme particulièrement morne. 20 membres seulement sur les 180 que compte l'auguste société s'étaient déplacés au lieu de rencontre habituel, le «Casino de St. Pierre», à deux pas de la Cathédrale du même nom, dans l'austère vieille ville de Genève.

L'ordre du jour, il est vrai, n'avait rien de bien attrayant: la publication de classiques populaires et la création d'une colonie pour enfants vicieux de Suisse romande. Entre les deux figurait «l'adjonction de corps de volontaires au service sanitaires des armées en campagne, suites du livre de M. Henry Dunant, «Un souvenir de Solferino».

C'est sans grand enthousiasme que cette assemblée clairsemée entendit Moynier et Dunant exposer leur projet. Elle accepta néanmoins de confier à une commission de quatre membres la tâche de présenter le projet à un Congrès de bienfaisance qui devait se tenir à Berlin quelques mois plus tard, comme le suggérait Moynier. Ce dernier avait obtenu ce qu'il voulait.

Les quatre membres de la Commission devinrent rapide-



Dans l'église de Castiglione, Henry Dunant, avec l'aide des habitants du lieu, improvise une action de secours en faveur des mourants et des blessés. Photo extraite du film «D'homme à homme», de Christian Jacque (1948). (Photos: CICR)

ment cinq. Moynier s'empressa de s'adjoindre l'aide d'un personnage particulièrement important pour la réussite du projet et qui prendra quelques semaines plus tard la présidence du «Comité des Cinq»: cet homme, c'est le Général Guillaume-Henri Dufour.

Un général prestigieux qui a horreur du sang

Genevois de pure souche, comme Dunant et Moynier, le Général Dufour est, à soixante-seize ans, au faite de sa gloire politique et militaire. Il est tout auréolé de son succès dans le difficile conflit du Sonderbund, qui, quelques années plus tôt, faillit compromettre l'unité de la Suisse. Une victoire qu'il doit autant à ses talents de négociateur qu'à ceux de stratège.

Plus qu'un long discours, les consignes qu'il donna à ses officiers, lors de la Guerre du Sonderbund, sont particulièrement révélatrices de la grandeur d'âme de cet homme de guerre pas comme les autres: épargner les églises et les établissements religieux, soigner les blessés sans discrimination, ne faire aucun mal aux prisonniers, épargner les vaincus...

Paradoxalement, des cinq membres du Comité, c'est lui qui est le plus réservé quant au succès du projet. Il connaît et redoute les objections du monde des armées qui ne voient pas d'un bon œil l'intru-

sion de civils dans les affaires militaires. Mais, homme de conscience, il investira tout son prestige dans le triomphe de l'idée de Dunant, qu'il considère comme profondément juste.

L'homme du terrain et le sage

Last but not least, Louis Appia et Théodore Maunoir. Le premier est une sommité en matière de chirurgie de guerre. Mais il n'a rien du savant enfermé dans son laboratoire. Ses connaissances, il n'a pas hésité à les expérimenter sur les champs de bataille. On le voit par exemple au cœur des affrontements de la guerre d'Italie et dans tous les hôpitaux militaires, conseillant ses collègues.

Il est en particulier l'inventeur d'une machine à amputer, qui représentait une révolution dans la chirurgie de guerre. C'est à lui que Dunant fit appel pour rédiger les passages les plus techniques d'«Un Souvenir de Solferino». Appia sera pour le Comité, l'«homme du terrain» et le premier délégué de la Croix-Rouge.

Théodore Maunoir est de tous celui qui mène la vie la plus rangée. Se partageant entre ses malades et sa famille, son intelligence et sa sagesse font de lui un homme de conseil, dont on apprécie les avis éclairés. Il restera l'homme de ressources au sein du Comité et sera aussi des cinq le plus sensible à la publicité, ce qu'il appelle lui «l'agitation».

Dunant prend les devants

Les acteurs sont en place. Les choses vont aller vite. En mars, Moynier apprend à ses

collègues que le Congrès de Berlin n'aura pas lieu. Qu'à cela ne tienne. Moynier et Dunant proposent que le Comité convoque lui-même une conférence internationale qui se déroulera à Genève. Les autres acceptent.

Il faut dire qu'à l'extérieur, l'effet provoqué par le livre de Dunant s'affirme. On en parle jusque dans les sphères les plus hautes des gouvernements d'alors. Dunant qui sent combien il faut exploiter ce sentiment de sympathie avant qu'il ne retombe, tourne à Genève comme un lion en cage. Il décide de partir dans les Etats allemands, pour «faire de l'agitation» autour de son idée, comme le préconisait son collègue Maunoir.

Voyageur infatigable, il fait antichambre auprès des ministres et souverains. Son éloquence passionnée fait le reste. Le Roi de Saxe, dans une phrase restée célèbre résume l'attitude des nombreux gouvernants de l'époque: «...certainement, une nation qui ne se joindrait pas à cette œuvre d'humanité, se mettrait au ban de l'opinion publique en Europe». Autrement dit, une telle idée, on ne peut pas être contre.

Mais Dunant va plus loin. Au cours de son séjour à Berlin, il rencontre un médecin hollandais, du nom de Basting qui lui suggère de faire bénéficier les groupes de volontaires d'un statut de neutralité. Enthousiaste, Dunant rédige en hâte une note dans ce sens qu'il fera ajouter à la convocation adressée aux gouvernements. Grâce à cette initiative, l'idée de la Croix-Rouge prend définitivement corps.

(Suite en page 22)

125° ANNIVERSAIRE

(Suite de la page 9)

A Genève, Moynier et ses collègues redoutent que cette initiative ne fasse tout échouer. «Vous avez demandé là une chose impossible», dit Moynier à Dunant.

Leurs doutes se dissipent lorsqu'ils pénètrent dans le Palais de l'Athénée, le 29 octobre 1863. Trente et un délégués représentants 16 Etats ont répondu à l'invitation. A l'issue de la Conférence, les délégués se seront mis d'accord sur 10 résolutions et trois recommandations concernant la neutralisation. La charte fonamen-

tales de l'organisation est née. L'emblème, une croix-rouge sur fond blanc, en hommage à la Suisse, est adoptée. La Croix-Rouge est en marche. Quelques mois plus tard, se réunit à Genève la première conférence internationale en présence de représentants dûment mandatés par leurs Etats respectifs et à l'issue de laquelle la Première Convention de Genève fut adoptée. En quelques mois ce que l'auteur d'«Un Souvenir de Solferino» n'aurait peut être jamais mené seul à terme était devenu réalité. □

RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE

La Conférence internationale, désireuse de venir en aide aux blessés, dans le cas où le Service de santé militaire serait insuffisant, adopte les résolutions suivantes:

Article Premier. – Il existe dans chaque pays un comité, dont le mandat consiste à concourir en temps de guerre, s'il y a lieu, par tous les moyens en son pouvoir, au Service de santé des armées. Ce comité s'organise lui-même de la manière qui lui paraît la plus utile et la plus convenable.

Art. 2. – Des sections, en nombre illimité, peuvent se former pour seconder ce comité, auquel appartient la direction générale.

Art. 3. – Chaque comité doit se mettre en rapport avec le gouvernement de son pays, pour que ses offres de service soient agréées, le cas échéant.

Art. 4. – En temps de paix, les comités et les sections s'occupent des moyens de se rendre véritablement utiles en temps de guerre, spécialement en préparant des secours matériels de tout genre et en cherchant à former et à instruire des infirmiers volontaires.

Art. 5. – En cas de guerre, les comités des nations belligérantes fournissent, dans la mesure de leurs ressources, des secours à leurs armées respectives; en particulier, ils organisent et mettent en activité les infirmiers volontaires, et ils font disposer, d'accord avec l'autorité militaire, des locaux pour soigner les blessés. Ils peuvent solliciter le concours des comités appartenant aux nations neutres.

Art. 6. – Sur l'appel ou avec l'agrément de l'autorité militaire, les comités envoient des infirmiers volontaires sur le champ de bataille. Ils les mettent alors sous la direction des chefs militaires.

Art. 7. – Les infirmiers volontaires, employés à la suite des armées, doivent être pourvus, par leurs comités respectifs, de tout ce qui est nécessaire à leur entretien.

Art. 8. – Ils portent dans tous les pays, comme signe distinctif uniforme, un brassard blanc avec une croix rouge.

Art. 9. – Les comités et les sections des divers pays peuvent se réunir en congrès internationaux, pour se communiquer leurs expériences et se concerter sur les mesures à prendre dans l'intérêt de l'œuvre.

Art. 10. – L'échange des communications entre les comités des diverses nations se fait provisoirement par l'entremise du Comité de Genève.

Indépendamment des résolutions ci-dessus, la Conférence émet les vœux suivants:

A) Que les gouvernements accordent leur haute protection aux comités de secours qui se formeront, et facilitent autant que possible l'accomplissement de leur mandat.

B) Que la neutralisation soit proclamée, en temps de guerre, par les nations belligérantes, pour les ambulances et les hôpitaux, et qu'elle soit également admise, de la manière la plus complète, pour le personnel sanitaire officiel, pour les infirmiers volontaires, pour les habitants du pays qui iront secourir les blessés, et pour les blessés eux-mêmes.

C) Qu'un signe distinctif identique soit admis pour les corps sanitaires de toutes les armées, ou tout au moins pour les personnes d'une même armée attachées à ce service.

Qu'un drapeau identique soit aussi adopté dans tous les pays, pour les ambulances et les hôpitaux.

REPORTAGE

(Suite de la page 13)

radio (lignes téléphoniques ouvertes le plus souvent de 6 à 24 heures, interventions des animateurs toutes les quinze minutes environ et bilan intermédiaire lors de chaque flash d'information) et sur les écrans de la télévision (rappels fréquents de l'objet de la campagne par les speakerines et les journalistes, avec en surimpression le numéro de téléphone); il vaut la peine de jeter un regard sur ce qui se passe alors dans les coulisses. Jean Martel: «Nous pouvons compter à chaque fois sur la collaboration de quelque 200 bénévoles, qui se relaient aux téléphones. Sans eux, nous serions perdus!»

Et sans vous, le public, la chaîne serait rompue: «Nous fixons toujours un montant à atteindre. C'est notre objectif, et le défi posé aux auditeurs et téléspectateurs. Mais le principe de la chaîne, formée d'innombrables maillons, est tout aussi important. Un enfant casse sa tirelire, une personne âgée sacrifie une part, même minime, de sa rente AVS pour apporter sa contribution, ce sont des gestes, habituels, qui nous touchent.» Il en est d'autres, plus spectaculaires mais plus rares. «Un jour, une dame nous offre 30000 francs. En fin de soirée, elle nous rappelle et demande combien il nous manque pour atteindre notre objectif. Il fallait encore 20000 francs. La dame a complété!»

Une des forces de la Chaîne du Bonheur, c'est de réussir à agir en réduisant au maximum ses frais de fonctionnement. «La SSR nous accueille dans ses locaux, la Banque cantonale vaudoise rétrocède ses honoraires, pour la tenue de notre comptabilité, à l'intention des déshérités de Suisse, et les PTT abandonnent une partie de leurs frais de compte de chèque. Nos dépenses administratives (téléphone, courrier, électricité ou imprimerie) sont en totalité couvertes par les intérêts bancaires des fonds à disposition, en attente d'être utilisés.» Restent seulement les deux salaires et demi des employés de la Chaîne.

Autre force: la souplesse du mode de fonctionnement, de la formule Chaîne du Bonheur. Excepté les opérations dites «à froid», l'aide régulière apportée au quart monde de

Suisse et le parrainage d'enfants du tiers monde, les campagnes menées par l'institution se choisissent selon les besoins du moment. Rien n'est décidé à l'avance. Ainsi, pour 1988, Jean Martel, au début du mois de mars, se trouvait bien incapable de préciser quoi que ce soit: «Aucune idée de ce que nous ferons cette année. Nous avons hésité, en février, à intervenir en faveur des sinistrés de Rio de Janeiro; nous avons renoncé parce que d'autres actions, entreprises notamment par la Confédération et la Croix-Rouge suisse, nous paraissent suffire pour répondre à l'urgence de la situation. Mais nous sommes toujours prêts à agir «à chaud»; et capables de réagir très vite à n'importe quel malheur qui viendrait frapper la population d'un pays ou d'un autre.»

Ce que la Chaîne du Bonheur a su prouver, depuis 1954, à plus de... soixante reprises. □

ACTIO

N° 4 Avril 1988 97° année

Rédaction
Rainmattstrasse 10, 3001 Berne
N° de compte de chèques 30-877
Téléphone 031 667 111
Télex 911 102

Rédactrice responsable:
Nelly Haldi

Coordination rédactionnelle
édition italienne:
Sylva Nova

Editeur: Croix-Rouge suisse

Administration et impression
Vogt-Schild SA
Zuchwilerstrasse 21, 4501 Soleure
Téléphone 065 247 247
Télex 934 646, Téléfax 065 247 335

Annonces
Vogt-Schild Service d'annonces
Kanzleistrasse 80, case postale
8026 Zurich
Téléphone 01 242 68 68
Télex 812 370, téléfax 01 242 34 89
Responsable des annonces:
Kurt Glarner
Téléphone 054 41 19 69
Cantons de Vaud, Valais et Genève:
Presse Publicité SA
5, avenue Krieg
Case postale 258
CH-1211 Genève 17
Téléphone 022 35 73 40

Abonnement annuel Fr. 32.–
Etranger Fr. 38.–
Prix au numéro Fr. 4.–
Parait huit fois par an,
avec quatre numéros doubles
février/mars, juin/juillet, août/
septembre et novembre/décembre